



Prix d'excellence Michael Groleau

Ce prix a été créé en l'honneur de l'ancien président de l'ACOF Michael Groleau (1957-2016). Mike a non seulement eu une brillante carrière sur le terrain qui a duré près de 30 ans, y compris de nombreuses sélections pour des parties de championnat, sa contribution à l'extérieur du terrain a été tout aussi impressionnante.

Il était un membre très impliqué de son association locale (Lakeshore Football Officials Association - LFOA), de son association provinciale (Ontario Football Officials Association - OFOA) et du groupe d'officiels de l'OUA (Sports Universitaires de l'Ontario, membre de U Sports). Il a été président de l'ACOF de 2008 de 2014.

Michael a travaillé sans relâche et de façon désintéressée à tous les niveaux du football, que ce soit au niveau local, provincial ou national. Il a grandement contribué à la réécriture de nombreuses politiques et documents de l'ACOF. Michael a joué un rôle déterminant dans la création du prix Tom Cheney et de son entrée au Temple de la renommée du football canadien, ce qui a permis de reconnaître la contribution importante de l'arbitrage amateur au sport du football.

Michael a compris que le football dans son ensemble n'est aussi fort que la somme de ses parties. Ainsi, il s'efforçait constamment de bâtir un solide réseau d'arbitrage et de renforcer les relations entre les principales parties prenantes – les associations d'officiels provinciales (AOP), les organisations de sports provinciales et Football Canada.

Ce prix d'excellence sera remis chaque année. Le prix peut avoir plusieurs récipiendaires pour une même année.

Critères de sélection du prix

Le générique masculin est utilisé pour alléger le texte.

- Le récipiendaire doit incarner l'esprit de Michael : un dévouement inégalé, un leadership indéniable et engendré un changement positif grâce à la collaboration.
- Le récipiendaire du prix doit avoir apporté une contribution significative et tangible à l'amélioration de l'arbitrage amateur au cours des dernières années.
- Les réalisations sur le terrain ne font pas partie des critères.
- Chaque membre (AOP) peut soumettre plusieurs candidats dignes de mention.
- Un comité de sélection, composé de représentants provinciaux et présidé par un membre de l'exécutif de l'ACOF, analysera les candidatures reçues.
- Le récipiendaire sera choisi en fonction du vote majoritaire des membres du comité.
- Les candidatures, détaillant les réalisations du candidat ainsi que ses coordonnées, doivent être soumises à l'ACOF avant le 31 mars.

Pour la soumission de candidature ou des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Barry Debaie

Barry.debaie@nshealth.ca